Saison 2018-2019

Commission Sportive

PV n° 1 - Réunion du jeudi 13 septembre 2018

à Monéteau (club house) à 19 h30

Présent(e)s : Mesdames BADIN F., VALTAT S., CHARLES B
Messieurs BERNARD D., DARLOT J.P., LECOT R., RENARD L., ROUALET C., TAFFINEAU D., THELEMAQUE D., LE MESTRE M.

Excusés : Mesdames LECOT-GARCIA Marie-Anne, PLAT D.
Messieurs BENUCCI F., BROUILLARD S.

Mr TAFFINEAU Didier, Président du Comité de l'Yonne de Basket-Ball souhaite la bienvenue à tous les membres de la Commission Sportive et, en particulier, à Mr LE MESTRE Mickaël qui intègre cette Commission dynamique qui travaille dans la convivialité.

Laurent RENARD, Président de la Commission Sportive, souhaite la bienvenue à tous les membres et espère que les vacances se sont bien passées. La nouvelle saison s'annonce très chargée avec plein de nouveautés, plein d'inconnus. Il demande un investissement sans aucune mesure, mais il n'en doute pas. L'impartialité sera la règle de rigueur comme pour les années précédentes. Quand un dossier concernera son club, nous devrons faire preuve de neutralité.

1/ Organisation de la commission pour la saison 2018-2019

Laurent RENARD :
Président Commission Sportive
Responsable Dérogations U11-U13

Cyril Roualet :
Responsable FBI
Responsable Dérogations U15-U17-U18-DM-DF

Sylvie VALTAT
Secrétaire de Commission

Didier BERNARD
Trésorier de Commission

Didier THELEMAQUE
Président Commission 3x3
Vice-Président Commission Sportive

Barbara CHARLES
Co-Responsable 3x3
Responsable Communication et Animation Interclubs

Sylvain BROUILLARD
Vérificateur U11

Jean Pierre DARLOT
Vérificateur U13F & M

Françoise BADIN
Vérificateur U15F - U18F - DF

Marie Anne GARCIA LECOT
Marie souhaite se retirer de la commission

Mickael LE MESTRE

Vérificateur U15M - U17M - DM

Reynald LECOT

Responsable Statuts - Règlements - Brûlage pour l'application des statuts.

Didier Thélémaque n'est pas un adepte du 3x3, il nous fair part de ses inquiétudes et reconnais ne pas être motivé par le concept. Malgré tout, il prendra cette responsabilité tant que la formule reste optionnelle. Le caractère obligatoire de cette activité, s'il devait le devenir, lui fait un peu peur et les clubs pourraient se confronter aux problèmes de créneaux dans les salles.

La FFBB veut développer le 3x3 pour que cette activité ne parte pas vers une autre organisation. Le 3x3 peut se jouer à l'extérieur. Il faut inciter les communes à réhabiliter les terrains extérieurs.

D. TAFFINEAU et L. RENARD précisent qu'aucune action ne sera mise en place avant l'AG de la FFBB fin octobre. L. RENARD précise également que la commission sportive se mettra en ordre de marche sur le 3x3 après cette date en fonction des directives de la FFBB et de celles du comité directeur.

Il est demandé, en attendant, à Didier THELEMAQUE et à Barbara CHARLES, de faire un état des lieux auprès des clubs, sous forme de questionnaire, pour mettre en place des actions (moyens humains, moyens techniques …).

2/Point sur les nouveaux règlements

Les nouveaux règlements ont été travaillés et allégés cet été et ont été votés par voie électronique. Les articles fédéraux ont été supprimés. La personnalisation des équipes a été supprimée et la règle de 5 « brûlés » sera appliquée sur toutes les catégories (la personnalisation posait des problèmes et avait été modifiée, s'approchant de la règle des « brûlés »).

« Article 28 : règle du brûlage

Toutes les associations ayant des équipes disputant les compétitions fédérales ou régionales doivent adresser à la Ligue BFC ainsi qu'au Comité, au plus tard avant la 1ère journée de ces compétitions, la liste des cinq (5) meilleur(e)s joueur(se)s pour chacune des équipes engagées en compétitions fédérales ou régionales qui participeront régulièrement au plus grand nombre de rencontres avec l'équipe première.

Ces joueur(se)s sont dits « brûlé(e)s » et ne peuvent, en aucun cas, jouer dans une équipe participant aux Championnats de division inférieure.

Si plusieurs équipes d'une même association participent aux rencontres d'une même catégorie des compétitions départementales, chaque équipe n'ayant pas le niveau le plus faible devra brûler 5 joueur(se)s avant la 1ère journée de championnat et communiquer cette liste de brûlé(e)s à la Commission Sportive Départementale.

Pour toutes les associations ayant 3 équipes ou plus dans une même catégorie, les joueurs(se)s non brûlé(e)s peuvent jouer dans l'équipe de niveau directement inférieur, mais en aucun cas dans les autres équipes inférieures.

Tout(e) joueur(se) ayant fait un match avec une équipe d'un niveau supérieur est soumis de la même manière à cette règle. »

Pour les Coupes, les tirages sont pré établis et les simulations sont faites jusqu'aux finales. Les Coupes U17 deviennent obligatoires, comme pour toutes les catégories.

Ces 2 points importants seront présentés au Comité Directeur avec les clubs le 25/09/2018.

3/Nouvelles dénominations des catégories

Afin d'uniformiser le nommage des compétitions sur le Territoire conformément aux règles fédérales, il a été décidé et présenté au Bureau Fédéral du 24 août 2018, une révision totale du référentiel de nommage des compétitions dans FBI. Pour créer une division, il sera désormais obligatoire (à compter du mardi 28 août) de procéder au choix des valeurs suivantes :

- **Sous-type** : Fédérale / Inter-Régionale / Régionale / Inter-Départementale / Départementale
- **Catégorie d'âge** : Vétérans / Seniors / U20 / U18 / U17 / U15 / U13 / U11 / U9 / U7
- **Sexe** : Masculin / Féminin

- **Division** : de 1 à 10 / Pré-Nationale / Régionale / Régionale 2 / Régionale 3 / Pré-Régionale / Inter-Départementale 2 / Départementale 3 / Départementale 2 / Départementale 3 / Départementale 4 / Départementale 5
- **Phase** : de 1 à n

FBI génèrera automatiquement un nom abrégé, ainsi qu'un nom complet de la compétition saisie.

Le choix du niveau de compétition sera déterminé en fonction de la nature du profil utilisateur FBI ; exemple : un profil attaché à une ligue, n'aura la possibilité de créer que des compétitions Inter-Régionales et/ou Régionales.
La Poule est gérée indépendamment dans ce nommage.
Exemple : une compétition régionale U20 des garçons (M), en division 1, en saison régulière portera les noms suivants :

- **Nom abrégé** : RMU20
- **Nom complet** : Régionale Masculins U20

Afin d'éviter toutes les dérives de nommage observées en ce début de saison, l'affichage de toutes les divisions créées avec le type de compétition « Autre » a été désactivé du site internet fédéral.

Obligation fédérale pour une homogénéité nationale : Niveau (départemental : D), sexe (F ou M), Catégorie (U20) DFU20 ou DMU20 …

Rappel : Un numéro de match est unique !
Nouvelle proposition de numérotation :
Pour le chiffre des milliers : 0 = Senior ; 1 = U17/U18 ; 2 = U15 ; 3 = U13 ; 4 = U11 ; 9 = Coupes et trophées
Pour le chiffre des centaines = phases masculines : 0-1 = phase 1 ; 2 = phase 2 ; etc. ; phases féminines : 5-6 = phase 1 ; 7 = phase 2 ; etc.
Exemple : U15MPhase1 = 2001 ; U15MPhase2 = 2201 ; U15MPhase3 = 2301...

Mnémotechnique : Tout comme les coupes (masculins en premier les années paires et féminines en premier les années impaires), les masculins ont la centaine paire et les féminines la centaine impaire...

0001 à 0499 : SM
0501 à 0999 : SF
1001 à 1499 : U17M
1501 à 1999 : U18F
2001 à 2499 : U15M
2501 à 2999 : U15F
3001 à 3499 : U13M
3501 à 3999 : U13F
4001 à 4499 : U11M
4501 à 4999 : U11F

9001 à 9999 : Coupes et trophées avec subdivision par centaines pour chaque catégorie :
9001 : SM
9101 : SF
9201 : U17M
9301 : U18F
9401 : U15M
9501 : U15F
9601 : U13M
9701 : U13F
9801 : U11M
9901 : U11F

4/Calendrier général des compétitions

Tableau des Engagements

		Engagement Départementaux													
Clubs	U7	U9	U11	U11		U13		U15		U17	U18	U20		Seniors	
	plateaux			PM	PF	BM	BF	MM	MF	CM	CF	JM	JF	SM	SF
Aillant/Tholon				1		1									
Ancy le Franc															
Augy Vaux															
Avallon				1				1		1	1				
Brienon														1	
Héry														2	
Joigny														1	
Migennes				1											
Monéteau					2		1		1						1
Pont/Yonne														1	1
Saint-Georges				1				1		1				1	1
Seignelay								2							
Sens - Paron				1		1	1	1	1	2	1			1	1
Stade Auxerrois				1	1	1	1	1		1	1			1	
Tonnerre															
Toucy				1					1						
Vermenton				1			1	1			1				
Villeneuve/Yonne														1	
Club des 6 gerbes															
Ent.Ancy/Tonnerre															
CTC Hery/Stade															
CTC Yonne Centre (Aillant)															
CTC Yonne Centre (Migennes)								1							
CTC Yonne Centre (Villeneuve)															
CTC Yonne Centre (joigny)															
CTC PSPB															
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**8**	**3**	**3**	**4**	**8**	**3**	**5**	**4**	**0**	**0**	**9**	**4**

Séniors Féminines : 4 équipes
USCMonéteau-3, Persévérante Pontoise, CA Saint Georges et ESPB-2 = 5 équipes
Pour le CD58 ASA Vauzelles-2, mais les engagements ne sont pas encore parvenus dans les clubs, il faut attendre les réponses qui devraient arriver.
Le calendrier se fera, à priori, sur une base de 8 équipes. Les rencontres seront programmées le samedi 20h30.
La date limite d'engagement est reportée au vendredi 21 septembre à 12h00 et le début de championnat est reporté au 6 octobre.

Séniors Masculins : 9 équipes
AS Héry-3, AS Héry-4, Persévérante Pontoise, CA Saint Georges, Elan Sens Paron B-2, Stade Auxerre, US Villeneuve, Sentinelle de Brienon et US Joigny.
Le championnat SM sera sur 18 journées et les rencontres seront le vendredi à 20h30.

La procédure d'engagement, est un pré engagement en ligne que les clubs devront validés quand les championnats seront saisis. Les clubs auront quelques jours pour changer les horaires de matchs.
La date de fin de saisie pour les clubs est fixée au vendredi 20 septembre 2018.

Tableau des journées de championnat

	2018-2019	L BFC				COMITE DE L'YONNE						COMITE DE L'YONNE				
		REGIONS				MASCULINS						FEMININES				
		NM3	RM	RF1 - RF2	Jeunes	SM	U17	U15	U13	U11	U09	SF	U18	U15	U13	U11
	15-sept	1			qualif 1											
	22-sept	2	1	1 1												
	29-sept	3	2	2 2	qualif 2	1										
	06-oct					2						1				
	13-oct	4	3	3 3		3						2				
XX	20-oct	5				XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XX	27-oct					XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XX	03-nov	6	4	4 4		XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
	10-nov	7				4						3				
	17-nov					5						4				
	24-nov	8	5	5 5		6						R				
	01-déc	9	6	6 6		qualif TY						5				
	08-déc	10	7	7 7		7						6				
	15-déc	11				8						R				
XX	22-déc					XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XX	29-déc					XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XX	05-janv		8	8 8		XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
	12-janv	12	9	x 9		9						7				
	19-janv	13	10	9 10		10						8				
	26-janv		11	x 11		1/4 TY						R				
	02-févr	14	12	10 12		11						9				
	09-févr	15	13	11 13		12						10				
XX	16-févr					XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XX	23-févr	16				XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XX	02-mars	17	14	12 14		XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
	09-mars	18	15	13 15		13						11				
	16-mars					14						12				
	23-mars	19	16	14 16		1/2 TY						R				
	30-mars	20	17	15 17		15						13				
	06-avr	21	18	16 18		16						1/4 TY				
XX	13-avr	22				XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XX	20-avr	WE Pâques				XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
XX	27-avr		19	17 19		XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
	01-mai															
	04-mai					17						14				
	11-mai		20	x 20								R				
	18-mai		21	18 21		18						1/2 TY				
	25-mai		22	x 22												
	01-juin															
	08-juin					R										
	09-juin	pentecote				**F TY**						**F TY**				
	15-juin															
	22-juin															

5/Mise en place des championnats séniors et U20

La saisie des championnats est faite dès ce soir, par Cyril Roualet et les championnats seront envoyés aux clubs dès demain le 14/09/2018 pour qu'ils puissent faire leurs modifications.

Trophée de l'Yonne DM

1er tour TY DM

Match 9001 : Persévérante Pontoise – US Villeneuve

¼ de finale TY DM

Match 9002 : AS Héry 3 – CASG
Match 9003 : ESPB-2 – Vainqueur Match 1
Match 9004 : AS Héry-4 – Stade Auxerrois
Match 9005 : Sentinelle de Brienon – US Joigny

½ finale

Match 9006 : Vainqueur match 1 – Vainqueur match 2
Match 9007 : Vainqueur match 3 – Vainqueur match 4

Finale le dimanche 9 juin 2019 (Pentecôte)

Match 9008 : Vainqueur match 5 – Vainqueur match 6

4 Questions diverses

- Planification des Commissions Sportives
  Les Commissions Sportives seront le jeudi soir (quand cela est possible), à 19h30, tout de suite après les vacances scolaires, à intervalle régulier (toutes les 3 à 4 journées de compétition).
  - Lundi 24 septembre 2018 à 19h30 au Comité de l'Yonne
  - Jeudi 8 novembre à 19h30 à Monéteau
  - Jeudi 13 décembre à 19h30 à Monéteau
  - Jeudi 24 janvier à 19h30 lieu à déterminer
  - Jeudi 7 mars à 19h30 lieu à déterminer
  - Jeudi 4 avril à 19h30 lieu à déterminer
  - Jeudi 23 mai à 19h30 lieu à déterminer
  - Mardi 11 juin à 19h30 lieu à déterminer pour préparation AG
- Gestion des vérifications des FDM
  La CS supprime le google drive et saisira un formulaire en ligne (Google Form) par période et par match à litige, avec une synthèse sur un tableau Excel. Le Google Form sera mis en place par Cyril ROUALET et Laurent RENARD et présenté lors de la prochaine réunion le 24/09.
  Les vérificateurs valideront directement les matchs sans litige sur FBI et les autres Matchs seront intégrés dans un tableur et nous permettra d'éditer les résultats pour la réunion pour qu'ils soient validés par la Commission.
- La Sentinelle de Brienon demande de « sous classer » des U15 pour faire une équipe en U13 (peu de U13). La seule possibilité, en application du règlement FFBB est de faire des sur classements pour les U13 (médecin de famille même pour les U12) et d'évoluer en U15. Une réponse doit partir dés ce soir pour le club avec copie au secrétariat.

Prochaine réunion de la Commission Sportive
Lundi 24 septembre 2018 à 19h30
Au Comité de l'Yonne de Basket-Ball

Fin de la réunion 22h30

Sylvie VALTAT
Secrétaire de séance

Laurent RENARD
Président de la Commission Sportive